



NATIONS UNIES



Distr.
LIMITÉE

LC/L.2761(CRM.10/2)
26 juillet 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

Dixième Conférence régionale sur les femmes
de l'Amérique latine et des Caraïbes

Quito, Équateur, 6-9 août 2007

ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

A. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

1. Mandat et fonctions

La Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes est un organisme subsidiaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Elle est convoquée de façon permanente en vertu des directives du Plan d'action régional (PAR, 1977) et est tenue régulièrement à des intervalles ne dépassant pas trois ans. Conformément au Plan d'action et aux accords adoptés par les gouvernements, elle remplit essentiellement les fonctions suivantes :

- identifier les besoins régionaux et sous-régionaux en assistance technique et apporter une aide à tous les organismes du système des Nations Unies qui réalisent des activités dans la région afin qu'ils puissent répondre à de tels besoins;
- adresser des recommandations aux gouvernements et à la CEPALC en les fondant sur les études effectuées par le Secrétariat au sujet des modalités les plus viables de mise en oeuvre des décisions des conférences régionales des Nations Unies;
- effectuer des évaluations périodiques des activités réalisées par la CEPALC et par d'autres organes des Nations Unies;
- évaluer périodiquement la réalisation du Plan d'action régional, ainsi que du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes;
- fournir une enceinte permettant d'échanger des renseignements et faciliter ainsi la coordination et l'appui des programmes d'intégration de la femme au développement économique et social à divers niveaux et permettre que les pays de la région partagent leurs expériences en la matière.

2. Objectifs de la réunion

La dixième Conférence régionale a en outre la responsabilité d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements internationaux contractés dans le Programme régional d'action en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes adopté par la sixième Conférence régionale en 1994 et ratifié en 2004 dans le Consensus de Mexico. En l'occurrence, la Conférence abordera le thème de la participation politique et la parité entre les sexes à tous les niveaux des processus de prise de décision. Elle abordera également la contribution des femmes à l'économie et la protection sociale, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré.

B. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

1. Élection du Bureau

Les délégations procéderont à l'élection du Bureau de la dixième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, lequel restera en fonctions jusqu'à la formation du Bureau qui sera élu à la prochaine conférence régionale.

Conformément aux critères arrêtés par ce même Bureau, il sera fait en sorte, dans la composition du nouveau Bureau, d'assurer une distribution géographique adéquate et de respecter le principe de rotation. D'autre part, le Bureau a jugé utile de signaler que l'assistance régulière aux réunions sera considérée comme un témoignage d'un "engagement explicite que devraient prendre les pays" dès leur incorporation à celui-ci.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les délégations examineront l'ordre du jour provisoire et organiseront les travaux de la Conférence.

La Conférence sera saisie, en vue de son approbation, de l'ordre du jour provisoire ci-après:¹

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
3. Activités menées par le Secrétariat de la CEPALC et du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la neuvième Conférence régionale
4. Proposition du document de position: "La contribution des femmes à l'égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes".
5. La contribution des femmes à l'économie et la protection sociale, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré
6. La participation politique et la parité entre les sexes à tous les niveaux des processus de prise de décision
7. Examen et adoption des accords de la Conférence
8. Questions diverses

La Conférence sera organisée selon la formule qui a fait ses preuves à la neuvième Conférence régionale (Mexique, 10-12 juin 2004), à savoir une séance plénière permanente et deux séances thématiques parallèles sur les deux grands domaines adoptés à la trente-neuvième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes: "Analyse de la contribution des femmes à l'économie et la protection sociale, en particulier en ce qui concerne le travail non

¹ LC/L.2760(CRM.10/1)

rémunéré” et “Participation politique et parité entre les sexes à tous les niveaux des processus de prise de décision”.² La formule adoptée propose de mettre sur pied deux groupes de travail ouverts à toutes les délégations, lesquels se réuniraient les 7 et 8 août, pour faciliter le débat sur les thèmes en question et les soumettre à un examen détaillé lors de la séance plénière de la Conférence (voir les points 5 et 6 de l’ordre du jour).

Le document de travail élaboré par la CEPALC sur les deux thèmes, “ La contribution des femmes à l’égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes” (LC/L.2738(CRM.10/3)) sera présenté en séance plénière le 6 août dans l’après-midi.

3. Activités menées par le Secrétariat de la CEPALC et du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l’Amérique latine et des Caraïbes depuis la neuvième Conférence régionale

La Présidente du Bureau rendra compte aux participants des activités menées à bien par le Bureau depuis la neuvième Conférence régionale. Pour compléter cette information, les délégations seront saisies des rapports des cinq réunions tenues par le Bureau sortant³ et des trois réunions sous-régionales préparatoires de la Conférence.⁴

Para ailleurs, les États membres de la Conférence présenteront les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Consensus de Mexico, adopté par la neuvième Conférence régionale.

Le Secrétariat de la CEPALC rendra compte aux délégations des activités menées à bien depuis la neuvième Conférence régionale. Les délégations seront saisies du rapport d’activités pertinent.⁵

4. Présentation du document de position “La contribution des femmes à l’égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes”

Le secrétariat présentera un document intitulé “La contribution des femmes à l’égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes”, conformément aux deux volets thématiques adoptés à la trente-neuvième réunion du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l’Amérique latine et des Caraïbes: “Participation politique et parité entre les sexes à tous les niveaux des processus de prise de décision” et “Analyse de la

² Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), *Informe de la trigésima novena reunión de la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe* (LC/L.2599), Santiago du Chili, 2006, accord n° 5.

³ Voir les rapports des réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l’Amérique latine et des Caraïbes ci-après: trente-septième (LC/L.2280(MDM.37/4)), trente-huitième (LC/L.2430 (MDM.38/4)), trente-neuvième (LC/L.2599) et quarantième (LC/L.2695).

⁴ Informe de la reunión subregional para Centroamérica y México preparatoria de la décima Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe, Guatemala, 16 et 17 mai 2007 (LC/L.2774); Report of the Subregional Preparatory Meeting for the Caribbean for the tenth session of the Regional Conference on Women in Latin America and the Caribbean, St. Johns, Antigua et Barbuda, 22-23 mai 2007 (LC/L.2773); et Proyecto de informe de la Reunión subregional para Sudamérica preparatoria de la décima Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe, Santiago du Chili, 28 et 29 mai 2007.

⁵ Actividades de la Secretaría de la CEPAL relacionadas con la incorporación de la perspectiva de género en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe (1° de enero de 2004 al 31 de junio de 2007) (LC/L.2762(CRM.10/5)).

contribution des femmes à l'économie et la protection sociale, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré". La présentation portera sur les concepts clés permettant d'appréhender les liens étroits de complémentarité entre les deux thèmes, ainsi que sur les aspects les plus saillants du diagnostic régional, les tendances et les enjeux.

5. Analyse de la contribution des femmes à l'économie et la protection sociale, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré

Les gouvernements présenteront en séance plénière leurs commentaires sur le fond du document "La contribution des femmes à l'égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes" (LC/L.2738(CRM.10/3)), en particulier sur le chapitre consacré à l'analyse de la contribution des femmes à l'économie et la protection sociale, en particulier en ce qui concerne le travail non rémunéré.

Conformément à l'organisation des travaux, ce point sera examiné de façon plus approfondie au sein d'un des groupes de travail, où le thème sera abordé sur la base de communications présentées par des spécialistes invités par la CEPALC.

6. Participation politique et parité entre les sexes à tous les niveaux des processus de prise de décision

Les gouvernements présenteront en séance plénière leurs commentaires sur le fond du document "La contribution des femmes à l'égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes" (LC/L.2738(CRM.10/3)), en particulier sur le chapitre consacré à l'analyse de la participation politique et parité entre les sexes à tous les niveaux des processus de prise de décision.

Conformément à l'organisation des travaux, ce point sera examiné de façon plus approfondie au sein d'un des groupes de travail, où le thème sera abordé sur la base de communications présentées par des spécialistes invités par la CEPALC.

7. Examen et adoption des accords de la Conférence

Les propositions soumises à l'examen de la Conférence auront pour objet d'accélérer la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de tous les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et du Programme régional d'action en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes.

8. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les délégations pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.